

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection: Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la Loi sur les services à la petite enfance, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement

Totabiloodinona.					
Nom de l'exploitant	Numéro de permis		Date d'insp	Date d'inspection	
Ginette Vienneau	2015647		Le 13 avril	Le 13 avril 2022	
Nom de l'établissement			Numéro de	Numéro de téléphone	
Garderie chez Ginette			(506) 226-	(506) 226-0829	
Adresse			<u>,                                      </u>		
1741 315 Route Dunlop NB E8K 2K7					
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du	Titre du poste		
Mona Martin		Mentor en assurance de la qualité			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		èglement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité	
Commentaires généraux					
<ul> <li>Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspecteure.</li> <li>Le ratio est conforme lors de la visite.</li> <li>Les parents des enfants présents à la garderie bénéficie.</li> <li>L'établissement fournit une orientation positive aux enfance.</li> </ul>	ent d'un accè		oment.		

- Les dossiers des membres du personnel sont complets.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Les activités suivantes ont été observées lors de la surveillance : jeux libres, lavages des mains et le dîner.
- Discussion avec l'exploitante concernant le portail, la documentation et la planification et l'aménagement de l'environnement intérieur.

original signé par Mona Martin		Le 13 avril 2022
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date	
original signé par Ginette Vienneau		Le 13 avril 2022
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date	